Etablissement secondaire
du Pré aux Moines
Pré aux Moines 5
1304 Cossonay

Livret de mentorat

Année 2026-2027

Semestre d'automne 2026



Mise à jour, 5 août 2026

Etablissement secondaire
du Pré aux Moines
Pré aux Moines 5
1304 Cossonay

Décompte des sessions de mentoring,
1er semestre d'automne 2026

Livret n°	Mentoré Nom Prénom : Tél :	Mentor Nom Prénom : Tél :
Session choisie : mardi : 15.15-16.00		

Mois		Semaine	Sessions avec mentor habituel
Septembre	1	Semaine du 31 au 4	
	2	Semaine du 7 au 11	
	3	Semaine du 14 au 18	
		Semaine du 21 au 25 (JEÛNE FEDERAL)	
Octobre	4	Semaine du 28 au 2	
	5	Semaine du 5 au 9	
		VACANCES D'AUTOMNE (du 12 au 25)	
		VACANCES D'AUTOMNE (du 19 au 23)	
	6	Semaine du 26 au 30	
Novembre	7	Semaine du 2 au 6	
	8	Semaine du 9 au 13	
	9	Semaine du 16 au 20	
	10	Semaine du 23 au 27	
Décembre	11	Semaine du 30 au 4	
	12	Semaine du 7 au 11	
	13	Semaine du 14 au 18	
	14	Semaine du 21 au 25	
		VACANCES D'HIVER (du 24.12 au 10.1.2027)	
		VACANCES D'HIVER	
	Total des sessions		

Etablissement secondaire
du Pré aux Moines
Pré aux Moines 5
1304 Cossonay

Le principe

Un-e élève mentor-e transmet son savoir et son soutien en partageant son expérience à l'élève mentoré-e. Les mentor-e-s sont des élèves de 10VP ou de 11VP (parfois 11 VG) recrutés et sélectionnés, prêts à stimuler, soutenir, accompagner et partager leurs compétences. Le mentoring est destiné à des élèves qui présentent des problèmes d'organisation, des difficultés à préparer leurs tests, qui ont besoin de répéter de nouveaux apprentissages, d'une reformulation et d'un accompagnement, afin de maintenir leur motivation et d'améliorer leurs compétences.

L'horaire

La séance proposée pour l'année scolaire 2026-2027 est :
- mardi: 15.15-16.00

Inscription et abonnement

L'inscription et l'abonnement pour le mentoring sont traités sur la base d'un semestre scolaire, à reconduire à l'aide du livret de mentorat disponible auprès du secrétariat.

Absences et exceptions ponctuelles

Les absences (maladie, accident) et exceptions ponctuelles (camp, sortie, visite, etc) doivent être annoncées au plus tard avant 8h00 le jour même, en prenant contact avec le mentor et le responsable du mentoring. Les noms de ces personnes et leurs numéros de téléphone seront transmis à votre enfant lors de la 1ère séance (présents dans le livret de mentorat). Les séances non excusées, dans ce délai, ne pourront plus être annulées et seront comptabilisées. En cas d'absence du mentor, les séances seront remplacées d'un commun accord entre mentor et mentoré à une date ultérieure.

Tarifs

L'inscription au mentoring coûte CHF 10.- par séance. Le payement des sessions s'effectue **au début du semestre** au protat des séances à effectuer durant le semestre. La somme est à verser sur le compte ci-dessous **en précisant le nom de l'élève mentoré.**

ASICOPE Cossonay, compte K 5436.38.17
N°IBAN pour utilisation électronique : CH52 0076 7000 K543 6381 7

Organisation

L'élève se présente auprès du mentor. Si l'élève inscrit ne se présente pas, le superviseur s'informe de la raison de son absence et informe si nécessaire les parents du mentoré. L'élève est tenu d'avoir un comportement adéquat. Il doit impérativement avoir ses affaires scolaires et se mettre au travail de manière autonome.

Etablissement secondaire
du Pré aux Moines
Pré aux Moines 5
1304 Cossonay

Contacts

Pour les questions pratiques	Pour les questions financières
Monsieur Sven Ray 076 406 79 44 sven.ray@edu-vd.ch	Madame Nicole Nanchen 021 557 89 00 nicole.nanchen@vd.ch

Contrôle des sessions

En fin de semestre, un contrôle des absences est effectué avec le visa des principaux responsables:

Visa des contrôles des présences en fin de semestre

Décompte final des sessions de mentoring

Mentor		mentoré	
Signature de l'élève	Signature du représentant légal	Signature de l'élève	Signature du représentant légal